



COMTE RENDU DES ECHANGES DU vendredi 1 octobre 2010, 14h30

CENTRE POPINCOURT

Groupe de Travail : habitat et autonomie de la personne âgée

INVITEE : Hélène Leenhardt

« *Vivre et habiter dans l'âge*

L'avenir : le quartier

Des espaces de vie pour vieillir

Pour un nouveau mode d'être ensemble dans son quartier »

Echanges (25 participants) avec **Hélène LEENHARDT**, après son exposé sur « **L'avenir est dans le quartier** » (CF document de l'intervention)

A travers l'exposé, nous repérons que pour l'Allemagne ce type de structure relève de l'habitation et que la France cherche à sortir de l'établissement.

En Allemagne les solutions expérimentées à travers l'habitation ont connu des dérives qui incitent à rechercher du contrôle dans les pratiques (très présent en France dans les établissements, où l'on cherche à faire bouger la réglementation nationale et à s'orienter vers le statut habitation). La question est de savoir comment introduire ce contrôle dans ce qui relève du domicile. Dans le cadre d'une décentralisation de la loi sur les établissements d'hébergement et de soin, chaque lander/région est en train de créer sa propre loi en prenant en compte la réalité de ces colocations. Par ailleurs, une nouvelle loi au niveau fédéral régit les contrats qui associent soin et logement.

La structure reste ouverte aux familles et aux bénévoles. Plus la structure est ouverte, avec des règles de fonctionnement bien établies, plus elle sollicite les colocataires, moins ils se dégradent.

Le personnel peut se retrouver seul avec les colocataires. Dans ce style de structure, le personnel est très attentif, « vit à l'oreille » et trouve que c'est un cadre qui permet de mieux travailler, de valoriser ses compétences. Dans certains cas, le personnel bénéficie de soutien du type des groupes de parole ou analyse des pratiques, ce qui est recommandé.

Le profil des 200 accompagnants à Hambourg est très varié, (auxiliaires de vie, soignants, aussi des éducateurs). Cela ne fait pas partie des professions bien payées. Lorsque les colocataires sont autonomes, ce sont plutôt des aide-ménagères qui interviennent, cela évolue avec la dépendance des colocataires.

Les bénévoles sont là « en plus et non pas à la place » des salariés.

Dans le Morbihan, pour certaines assistantes de vie, le travail dans un domicile partagé correspond à un choix, et elles sont parfois surqualifiées pour le poste.

Le point de vue économique est une des raisons du soutien au développement des colocations en Allemagne. Il n'y a pas forcément d'économie immédiate (si ce n'est un moindre investissement dans le bâti), mais c'est un équilibre économique différent, impliquant davantage les familles et les bénévoles. Les économies d'échelle sont envisageables, pas forcément dans l'immédiat. En France le l'équilibre budgétaire est recherché à travers la mutualisation des fonctions supports, dans le modèle de la colocation allemande, il y aurait plutôt un transfert de responsabilité ou une prise en charge par la société civile (par exemple : un bénévole formé à l'accompagnement des familles dans la constitution d'une colocation coûte moins cher qu'un chef de projet salarié)

Question : Comment se passe la vie dans les structures allemandes qui mixent des populations d'âges différents ?

Réponse : Il y a différents type de projets intergénérationnels. Dans le cas de l'habitat intergénérationnel coopératif, les futurs locataires participent à la conception de leur futur lieu de vie. Chaque ménage vit dans son propre appartement, mais des locaux collectifs sont prévus, la présence d'un travailleur social pour faciliter l'appropriation de ces locaux collectifs, susciter les interactions est souvent un facteur positif. C'est le cas dans le quartier Génération à Saint Apollinaire, Dans ce quartier intergénérationnel (50% de séniors et 50% de couples avec enfants) une personne a été mise à disposition par la mairie pour faciliter les interactions entre les habitants et les différentes structures collectives.

Q : Qui fixe les critères d'accès au logement ?

R : dans les colocations à responsabilité partagée, c'est le collectif des colocataires qui « cooptent » le locataire.

En France, la réglementation du logement social ne permet pas une attribution « sexuée » et définitive. Seul un logement adapté pour des handicaps physiques peut rester ouvert à cette catégorie de demandeurs.

Lorsqu'il y a volonté de se coopter entre futurs occupants d'une même résidence, comment respecter une démarche, une volonté d'une dynamique associative sans tomber dans le risque de la discrimination ou la création d'un ghetto, tout en bénéficiant des aides légales au logement ?

Voir différentes associations, Les retraités des Auberges de jeunesse, les Babayagas de Montreuil*, le projet David et Jonathan en cours d'élaboration,

Q : Qu'existe-t-il sur Paris pour les personnes âgées isolées?

R : De nombreuses réponses ont été expérimentées. Se pose la question de la pérennité des projets innovants !

Voir les CLIC 15 sites, Paris Solidaire, Ensemble 2 générations (Viroflay), La Porte Ouverte, ELIA (Marseille), ...

* <http://www.lamaisondesbabayagas.fr/>

Avec nos remerciements chaleureux à Helene CHAPPEY pour ce compte-rendu.